

PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 62

Table des matières

Texte du paragraphe 4 de l'article 62

Introduction	1
I. — Généralités	2-22
A. — Remarques de caractère général	2-3
B. — Règles fixées par l'Organisation des Nations Unies	4-11
C. — Dispositions préparatoires et autres	12-13
D. — Invitations et participation aux conférences internationales d'Etats.....	14-19
1. Etats Membres et Etats non membres	14-15
2. Territoires non autonomes.....	16
3. Institutions spécialisées et organisations non gouvernementales.....	17-18
4. Organisations intergouvernementales	19
**5. Mouvements de libération nationale	
**E. — Invitations et participation aux conférences non gouvernementales	
F. — Conférences internationales lancées et préparées par le Conseil autres que celles qu'il a lui-même convoquées	20-22
1. Mesures préparatoires et autres	20-22
**2. Invitations et participation	
**II. — Résumé analytique de la pratique	
<i>Annexe I. Liste des conférences internationales d'Etats</i>	
** <i>Annexe II. Liste des conférences non gouvernementales</i>	
<i>Annexe III. Liste des conférences internationales lancées et préparées par le Conseil autres que celles qu'il a lui-même convoquées</i>	

Texte du paragraphe 4 de l'article 62

Il [le Conseil économique et social] peut convoquer, conformément aux règles fixées par l'Organisation, des conférences internationales sur des questions de sa compétence.

INTRODUCTION

1. Les éléments d'information inclus dans le présent *Supplément* complètent ceux qui figuraient dans les *Suppléments* No. 1 à 8 et concernent principalement les conférences réunies sur l'initiative du Conseil économique et social (ci-après le Conseil) afin de traiter de sujets qui relèvent de sa compétence. Ces informations ont été organisées en suivant en très large partie la structure des *Suppléments* No. 7 et 8.

I. — GÉNÉRALITÉS

A. — Remarques de caractère général

2. Au cours de la période considérée, le Conseil a convoqué quatre Conférences d'États sur des sujets relevant de sa compétence,¹ à savoir le Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants,² la Quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique,³ la Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique⁴ et la Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.⁵

3. Le Conseil a également joué un rôle dans la préparation de trois conférences s'étant déroulées durant la période examinée.⁶ Elles portaient respectivement sur le développement social,⁷ sur les femmes⁸ et sur les établissements humains⁹.

¹ Cf. Annexe I. Les trois premières conférences énumérées dans cette liste avaient été convoquées pendant la période couverte par le *Supplément* No. 8, mais elles se sont tenues entre 1995 et 1999. Les conférences convoquées au cours de la période examinée, mais n'ayant pas eu lieu durant cette période, ne sont pas traitées dans le présent *Supplément*.

² ECOSOC, résolution 1994/19 du 25 juillet 1994; Assemblée générale, résolution 49/157 du 23 décembre 1994; et Rapport de la Conférence A/CONF.169/16/Rev.1.

³ ECOSOC, décision 1994/228 du 14 juillet 1994; Rapport de la Conférence E/CONF.89/5.

⁴ ECOSOC, décision 1993/225 du 12 juillet 1993; Rapport de la Conférence E/CONF.90/3.

⁵ ECOSOC, décision 1997/218 du 1er mai 1997; Rapport de la Conférence E/CONF.91/3, Vol. I et Corr. I.

⁶ Cf. Annexe III.

⁷ Assemblée générale, résolution 47/92 du 16 décembre 1992; ECOSOC, résolution 92/27 du 30 juillet 92; et Rapport du Sommet Mondial, A/CONF. 166/9

⁸ Assemblée générale, résolutions 45/129 du 14 décembre 1990 et 46/98 du 16 décembre 1991; Rapport de la Conférence A/CONF.177/20/Rev.1.

B. — Règles fixées par les Nations Unies au sens de l'article 62(4)

4. Durant la période considérée, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions concernant la convocation des conférences.

5. Il s'agit de règles relatives au calendrier de convocation des conférences, à l'utilisation rationnelle des services et installations de conférences, à la limitation de la taille des documents de conférences, à la traduction, à la publication et à la diffusion des documents de conférences et à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences.

6. Dans sa résolution 53/208[A] du 18 décembre 1998¹⁰, l'Assemblée générale s'est félicitée du respect des jours de l'*Aïd al-Fitr* et de l'*Aïd al-Adha* en tant que jours fériés de l'Organisation des Nations Unies. Elle a précisé que ces règles devraient désormais être prises en compte lors de l'établissement des projets de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation, et que tous les organes, aussi bien principaux que subsidiaires, devraient les respecter. Elle a aussi prié le Comité des conférences d'examiner à sa session suivante la proposition d'instituer le Nouvel An lunaire comme jour férié des Nations Unies. Elle a enfin décidé que tous les organes devraient respecter la règle leur imposant la tenue des réunions à leurs sièges respectifs, conformément au principe de l'utilisation rationnelle des services et des installations de conférences.

7. Dans sa résolution 53/208[B], l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les règles concernant la longueur des documents soient respectées. Il s'agit de la règle des trente-deux pages valable pour tous les rapports des organes intergouvernementaux. Elle a invité lesdits organes à étudier la possibilité de ramener de trente-deux à vingt pages la taille de ces documents, et elle a demandé au Secrétariat de rendre plus strictes les modalités d'octroi de dérogations à la règle des seize pages. Néanmoins, ces règles doivent toujours être conciliées avec les exigences de qualité de présentation et de contenu des documents.

8. De plus, l'Assemblée générale a ordonné que la distribution et la publication des documents de conférences et de réunions, notamment les procès-verbaux et les comptes

⁹ A/CONF.165/14.

¹⁰ Assemblée générale, résolution 53/208 du 18 décembre 1998.

rendus analytiques, se fassent simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation¹¹.

9. Par une autre résolution 52/25 du 26 novembre 1997¹², l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil¹³ portant sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et des sommets internationaux organisés par les Nations Unies. Conformément à cette règle, le Conseil a réaffirmé la nécessité de veiller à l'harmonisation et à la coordination des ordres du jour et des programmes de travail des Commissions techniques par la promotion d'une répartition plus nette des tâches entre les organes et par l'attribution de directives précises.

C. — Dispositions préparatoires et autres

10. Le Conseil a maintenu sa pratique antérieure en matière de préparation des conférences internationales telle qu'elle est décrite dans le *Répertoire*¹⁴. Le Secrétaire général a régulièrement été prié de prendre les dispositions nécessaires pour faire suite aux demandes du Conseil. Par exemple, dans le cas du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, le Conseil a, dans sa résolution 1992/24 du 30 juillet 1992, prié le Secrétaire général de préparer un plan de discussion pour les réunions préparatoires régionales en vue du Congrès, comprenant des propositions pour la tenue d'ateliers de recherche et de démonstration à orientation pratique portant sur des thèmes choisis pour le neuvième Congrès, pour qu'il soit examiné par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa deuxième session. Le Secrétaire général a également été prié d'établir un projet de règlement intérieur du Congrès, en tenant compte, entre autres, de la nécessité de présenter tous les projets de résolution relatifs aux thèmes choisis bien avant la tenue du Congrès. Dans le cadre des préparatifs du même Congrès, le Conseil avait prié le Secrétaire général de prendre les mesures logistiques nécessaires en collaboration avec les Etats membres et le réseau des instituts pour la prévention du crime, avec l'objectif de mobiliser les parties intéressées dans le cadre des préparatifs de six ateliers.¹⁵

¹¹ Assemblée générale, résolution 53/208 du 18 décembre 1998.

¹² Assemblée générale, résolution 52/25 du 26 novembre 1997.

¹³ ECOSOC, résolution 1997/61 du 25 janvier 1997.

¹⁴ Cf. *Répertoire*, vol. III, Article 62 (4), par. 23-25.

¹⁵ ECOSOC, Résolution 1993/32 du 27 juillet 1993. Les cinq réunions préparatoires régionales se sont respectivement déroulées en 1994 à Bangkok du 17 au 21 janvier, en coopération avec la Commission

11. Comme par le passé, le Conseil a continué à solliciter ses organes subsidiaires pour les préparatifs des conférences internationales. Dans le cadre du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, le Conseil a invité la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à accorder, lors de sa troisième session, un rang de priorité élevé aux préparatifs du Congrès et à veiller à ce que toutes les dispositions organisationnelles et techniques nécessaires soient prises en temps utile.¹⁶

D. — Invitations et participation aux conférences internationales d'États

1. ÉTATS MEMBRES ET ÉTATS NON MEMBRES

12. D'une manière générale, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires aux fins de l'organisation des différentes conférences, ce qui inclut l'invitation des participants. Dans les résolutions ayant pour but de convoquer les conférences susmentionnées, le Conseil n'a pas précisé quels États devaient être invités. Étant donné le caractère périodique des quatre conférences en question, on peut supposer que le Secrétaire général s'est conformé à la liste des participants conviés aux réunions antérieures, et ce faisant à la pratique consacrée d'inviter tous les États membres de l'Organisation.

13. Il faut néanmoins noter que le Saint-Siège et la Suisse, observateurs permanents, ont participé au Neuvième Congrès des Nations Unies pour la Prévention du crime et le traitement des délinquants,¹⁷ et que Guam et Hong Kong ont participé à la Quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, en leur qualité de membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.¹⁸

économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; à Kampala du 14 au 18 février, à l'invitation du Gouvernement soudanais en coopération avec l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ; à Vienne du 28 février au 4 mars à l'Office des Nations Unies à Vienne ; à San José du 7 au 11 mars, à l'invitation du Gouvernement costaricien et en coopération avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine ; et à Amman du 20 au 24 mars sous le patronage de son Altesse Royale le Prince héritier Hassan de Jordanie et en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Pour les rapports de ces différentes réunions régionales, cf. A/CONF.169/RPM.1/Rev.1, A/CONF.169/RPM.2, A/CONF.169/RPM.3, A/CONF.169/RPM.4 et A/CONF.169/RPM.5.

¹⁶ ECOSOC, résolution 1993/32 du 27 juillet 1993.

¹⁷ E/CONF.90/3, Annexe I.

¹⁸ E/CONF.89/5, Annexe I.

2. TERRITOIRES NON AUTONOMES

14. La Palestine a participé en tant qu'observateur au Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, même si aucune disposition explicite n'avait été adoptée par le Conseil à l'égard de la participation de territoires non autonomes.¹⁹

3. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNAMENTALES

15. Trois des conférences mentionnées ont bénéficié du concours d'institutions spécialisées, même en l'absence de disposition explicite du Conseil en ce sens. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que l'Union postale universelle ont participé au Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants²⁰ ; l'Organisation internationale d'aviation civile et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont pris part à la Quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique²¹ ; et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et l'Organisation maritime internationale ont également participé à la Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.²²

16. Toutes les conférences examinées durant de la période ont bénéficié de la présence de plusieurs organisations non gouvernementales.²³

¹⁹ A/CONF.169/16, par. 9.

²⁰ *Ibid.*, par. 11.

²¹ E/CONF.89/95, Annexe I.

²² E/CONF.91/3, Vol. I, Annexe I.

²³ Selon les rapports de conférence respectifs, des dizaines d'organisations non gouvernementales ont participé au Neuvième Congrès des Nations Unies pour la Prévention du crime et le traitement des délinquants ; trois organisations à caractère scientifique, à savoir, la Société internationale de photogrammétrie et télédétection, l'Association cartographique internationale et la Fédération internationale de géomètres ont assisté à la Quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ; l'Association cartographique internationale, la Société internationale de photogrammétrie et télédétection, l'Union géodésique et géophysique internationale et la Fédération internationale de géomètres ont pris part à la Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique ; enfin, l'Association cartographique internationale et la *National Geographic Society* ont participé à la Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

4. ORGANISATIONS INTERGOUVERNAMENTALES

17. Le Conseil n'a pas explicité le besoin ou la possibilité d'inviter ces institutions aux différentes conférences examinées, mais le Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants tout comme la Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ont vu la participation d'organisations internationales.²⁴

**5. MOUVEMENTS DE LIBÉRATION NATIONALE

****E. — Invitations et participation aux conférences non gouvernementales**

F. — Conférences internationales lancées et/ou préparées par le Conseil autres que celles qu'il a lui-même convoquées

1. MESURES PREPARATOIRES ET AUTRES

18. Certaines conférences ont été lancées et organisées par le Conseil, alors que la décision formelle de les convoquer n'était pas la sienne. Au cours de la période considérée, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner l'opportunité d'organiser des conférences internationales sur divers sujets.

19. Par exemple, lors de sa 12^e séance plénière du 30 mai 1991, le Conseil a prié le Secrétaire général de consulter tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la possibilité de réunir un sommet mondial pour le développement social²⁵ et de lui faire rapport

²⁴ Comme il figure dans leurs rapports de conférence respectifs, au premier ont participé à ce titre l'Agence de coopération culturelle et technique, le Comité consultatif juridique afro-asiatique, les Communautés européennes, la Communauté d'États indépendants, le Conseil de l'Europe, le Conseil des ministres de l'intérieur arabes, la Ligue des États arabes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation mondiale des douanes et le Commonwealth. Quant à la deuxième, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Organisation hydrographique internationale, l'Agence de coopération culturelle et technique et l'Organisation internationale de normalisation y étaient représentés.

²⁵ Tenue du 6 au 12 mars 1995 à Copenhague ; A/CONF.166/9.

sur la question à sa session ordinaire de 1992.²⁶ Le rapport du représentant du Secrétaire général a été accueilli avec satisfaction par l'Assemblée générale, à sa 89^e séance plénière du 16 décembre 1992, et le sommet mondial a été convoqué pour le début de l'année 1995.²⁷ Lors de sa 46^e séance plénière du 30 juillet 1993, le Conseil a fait un certain nombre de recommandations au titre des préparatifs du sommet, telles que la participation active des Etats Membres de la Commission économiques pour l'Afrique aux activités préparatoires du sommet, en particulier aux réunions du Comité préparatoire créé par l'Assemblée générale en vue de dégager une position commune africaine sur les questions abordées au cours du sommet.²⁸

20. Suivant la recommandation de l'Assemblée générale à la Commission de la condition de la femme d'envisager la possibilité de tenir en 1995 une conférence mondiale sur les femmes, le Conseil a recommandé au cours de sa 13^e séance plénière, le 24 mai 1990, que cette conférence ait lieu.²⁹ Le Conseil a en outre demandé à la Commission de la condition de la femme, organe préparatoire de cette conférence, d'inclure ces préparatifs dans le cadre de son programme de travail ordinaire pour la période 1991 - 1995, en tant que point de son ordre du jour sur le suivi de l'application des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.³⁰

****2. INVITATIONS ET PARTICIPATION**

****II. — RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE**

²⁶ ECOSOC, décision 1991/230 du 30 mai 1991.

²⁷ Assemblée générale, résolution 47/92 du 16 décembre 1992.

²⁸ ECOSOC, résolution 1993/64 du 30 juillet 1993.

²⁹ Tenue du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing, A/CONF.177/20/Rev.1.

³⁰ ECOSOC, résolution 1990/12 du 24 mai 1990.

ANNEXE I

Liste des conférences internationales d'Etats convoquées par le Conseil économique et social

1. Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Le Caire, 29 avril-8 mai 1995

A/CONF.169/16/Rev.1

2. Quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

Bangkok, 3-7 février 1997

E/CONF.89/5

3. Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique

New York, 2-6 juin 1997

E/CONF.90/3

4. Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 13-22 janvier 1998

E/CONF.91/3, vol. I et Corr. I

**** ANNEXE II**

Liste des conférences non-gouvernementales convoquées par le Conseil économique et social

ANNEXE III

Liste des conférences internationales lancées et/ou préparées par le Conseil économique et social

1. Sommet mondial pour le développement social

Copenhague, 6-12 mars 1995

A/CONF.166/9

2. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Beijing, 4-15 septembre 1995

A/CONF.177/20/Rev.1

3. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

Istanbul, 3-14 juin 1995

A/CONF.165/14